

## Fiche de synthèse

### T 2.3

## Essor des dispositifs de concertation et de participation

Direction : P. Deboudt et S. Plante

Cette tâche avait pour objectif d'appréhender les dispositifs de concertation entre les acteurs et de participation du public dans le cadre de la gestion des risques côtiers. L'une des évolutions importantes au cours des 10 dernières années dans les politiques publiques de gestion des risques côtiers concerne en effet la mobilisation de ces processus pour impliquer les acteurs concernés dans leur mise en œuvre. En France, cette innovation désormais requise dans les modalités d'application des politiques de gestion des risques côtiers est contemporaine de la construction de stratégies locales de gestion des risques, nécessitant l'implication de toutes les parties prenantes. Au Québec, l'établissement d'un dialogue des différents acteurs, notamment au sein de tables de concertations régionales, mais aussi dans d'autres processus de concertation impliquant les municipalités, MRC, comités ZIP, CRE, OBV, notamment, est également en pleine évolution. La réalisation de cette tâche s'est appuyée sur un stage de Master 2 qui s'est déroulé durant 6 mois (avril-septembre 2021) dans le laboratoire TVES à l'Université de Lille par Océane Blasco (2022)<sup>1</sup>, étudiante Master 2 Politiques environnementales et pratiques sociales de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès. La soutenance s'est déroulée le 30 mai 2022.

Sur les dispositifs de participation, en France, plusieurs outils sont mobilisables et se différencient selon leur portée dans la prise de décision en matière d'environnement (information, consultation, concertation, négociation). La mise en œuvre d'une démarche participative est encadrée d'un point de vue réglementaire (charte de l'environnement, lois Grenelle par exemple, PPRL). La législation en France s'est constituée en plusieurs phases : 1978-1992, élaboration d'un socle de la participation avec la loi Bouchardeau instituant les enquêtes publiques (en lien avec les outils d'urbanisme) ; 1992-2000 : diffusion des dispositifs de participation dans les politiques d'aménagement des territoires ; 2001-aujourd'hui : renforcement de l'obligation de processus de concertation en lien avec les PPRL. Celle-ci vise à renforcer la légitimité et l'efficacité de l'action publique. Au Québec, la participation du public n'est pas organisée d'un point de vue réglementaire et peut s'organiser dans de nombreux dispositifs (tables de concertation, BAPE), le volontariat est un élément important dans la mise en œuvre des dispositifs. Plusieurs lois des années 1990 et 2000 ont renforcé un encouragement à la mise en œuvre de consultation du public (loi canadienne sur la protection de l'environnement 1999, loi sur le développement durable 2006). La politique québécoise sur la sécurité civile (2014-2024) accorde une place importante à la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, élus, organisations).

---

<sup>1</sup>Blasco O., 2022, *Risque littoral : un casse-tête territorial. Les dispositifs de participation et de concertation comme moyen d'action dans la gestion des risques littoraux*, Mémoire de Master 2 Peps, Université Toulouse Jean Jaurès, 78 p.

**Quel état des lieux dans les terrains du projet concernant la participation des parties prenantes ?**

Des dispositifs de concertation mobilisant principalement les techniciens et les élus, peu de dispositifs pour mobiliser les habitants et les usagers (à l'exception du festival si la mer monte). Les échanges avec le public sont principalement limités à de l'information (avec des expositions, sites web, réseaux sociaux), peu d'impact des dispositifs de consultation du public sur la prise de décision.

**Quels éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre d'un processus de participation ?**

La sélection des participants (légitimité du public à participer, représentants d'usagers, inadaptation aux situations d'urgence, besoin d'une temporalité longue, recours à des médiateurs entre décideurs/experts et publics), rapport de force entre experts et parties prenantes

**Quelles hypothèses pour expliquer la difficulté à mettre en place des dispositifs de participation dans la gestion des risques côtiers ?**

Connaissance des risques côtiers complexe pour les usagers, le public, manque de diffusion des connaissances scientifiques auprès des habitants du littoral.